

VIVRE À VERNIER

LE GUIDE PRATIQUE
POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



Impressum

La brochure *Vivre à Vernier* est réalisée par le service de la culture et de la communication, Ville de Vernier

Illustration de couverture: Atelier XL, www.atelierxl.com

Mise à jour, septembre 2024

SOMMAIRE

Vivre à Vernier	5
Quels enjeux pour la Ville de Vernier ?	7
Vie politique	8
La mairie à votre service	10
Démarches pour les nouveaux habitants	12
Petite enfance, écoles et parascolaire	14
Mobilité	20
Parcs, déchets et cimetières	23
Action sociale et vivre ensemble	27
Sports	32
Culture et communication	36
Bibliothèques et ludothèques	39
Sécurité, nuisances sonores et conflits de voisinage	41
Espace public	42
Bâtiments et énergie	43
Consommation responsable	44
Relations économiques	45
Emploi	46
Finances et taxe professionnelle	47
Annuaire des services	48
Notes	49

Note

La forme masculine utilisée dans ce document a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes. Son emploi a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

VIVRE À VERNIER

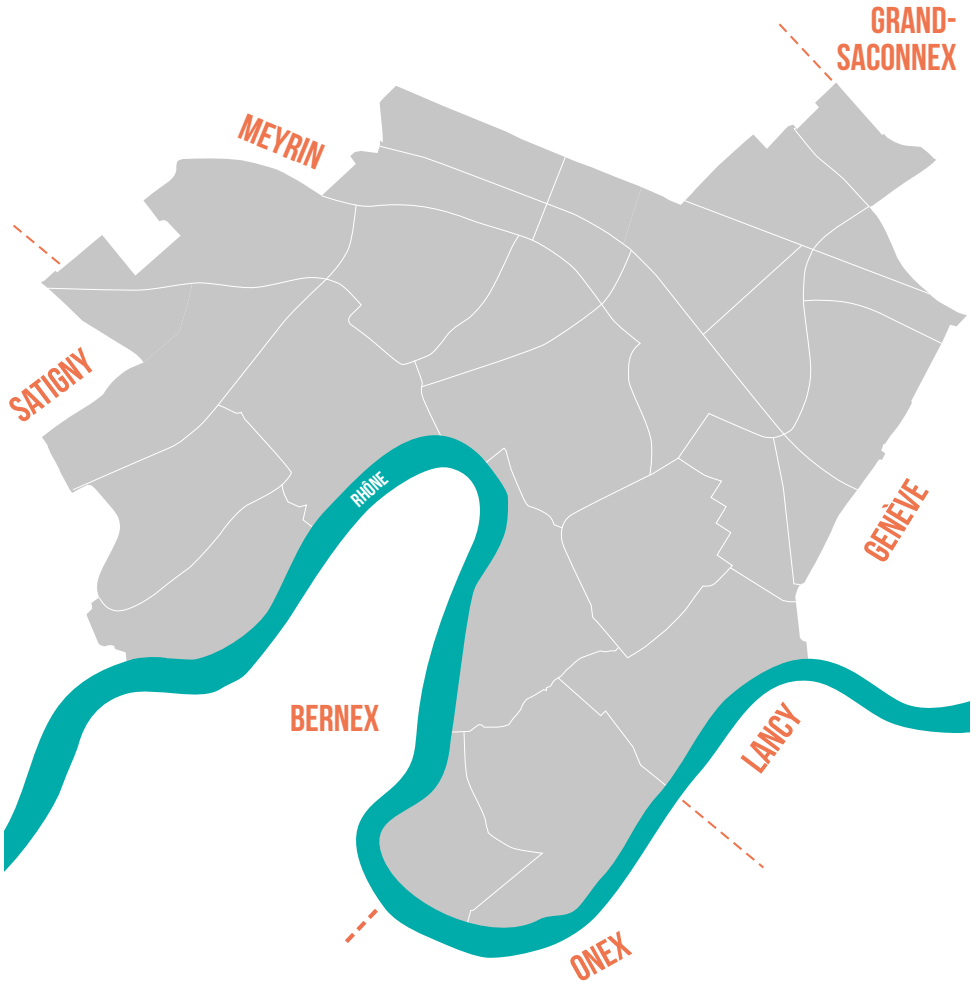
Chères habitantes, chers habitants,

Outil incontournable de tout résident de Vernier, ce guide pratique vous présente les informations essentielles sur la vie dans notre ville pas commune.

Il vous renseigne notamment sur les différentes structures d'accueil de la petite enfance, les écoles, les offres pour les jeunes, l'accompagnement des seniors, ou encore les équipements sportifs et les événements culturels.

Au fil des pages, vous découvrirez également les multiples possibilités de vous engager dans la vie citoyenne ainsi que les diverses prestations communales auxquelles vous avez droit, des subventions lors de l'achat d'un vélo, à l'aide pour la construction ou la gestion d'un budget familial.

Si vous avez des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à demander l'aide des services appropriés.



QUELS ENJEUX POUR LA VILLE DE VERNIER ?

Avec plus de 37'000 habitants, Vernier est la deuxième ville du canton de Genève. Sa population est comparable à celle de La Chaux-de-Fonds ou de Fribourg.

Située sur la rive droite du Rhône, Vernier est une commune pleine de contrastes. Elle abrite sur son sol aussi bien des secteurs d'habitation, des zones industrielles et d'activités commerciales que des espaces de détente et de nature. Sa population est très cosmopolite: pas moins de 150 nationalités sont représentées.

Les politiques innovantes menées au fil des ans ont conféré à Vernier une identité propre. La Ville a su se démarquer par un dynamisme étonnant dans de nombreux domaines, ce qui lui a valu le surnom de «laboratoire d'innovation sociale». Des exemples? Les Correspondants de Nuit, sa politique en faveur des seniors, les Contrats de Quartier ou encore le Conseil des habitants.

Les autorités communales ont l'intention de continuer à cultiver cette audace verniolane au cours des prochaines années. Face aux enjeux sociaux et environnementaux actuels, la Ville de Vernier s'engage à promouvoir un mode de vie sain et durable. Les autorités ont ainsi inscrit le bien-être individuel et le bien-vivre ensemble comme valeurs cardinales à prendre en compte en amont des réflexions sur le développement de la commune.

VIE POLITIQUE

AUTORITÉS

Conseil administratif

Le Conseil administratif est le pouvoir exécutif de la Commune. Ses trois membres sont élus pour une législature, soit une période de cinq ans. Chaque membre du Conseil administratif endosse à tour de rôle la fonction de Maire. La passation de pouvoir s'effectue le 1^{er} juin de chaque année.

Conseil municipal

Le Conseil municipal est le pouvoir délibératif de la Commune. Il est composé de 37 membres élus pour une durée de cinq ans.

Le Conseil municipal se réunit une fois par mois, sauf pendant les vacances scolaires, pour prendre les décisions qui seront ensuite mises en œuvre par le Conseil administratif. Ses séances sont publiques, même si seuls les conseillers municipaux et le Conseil administratif peuvent s'exprimer. Le huis clos est prononcé pour l'examen des délibérations portant sur les naturalisations, de même que chaque fois que le Conseil municipal le juge nécessaire.

DROIT DE VOTE

Dès leur 18^e anniversaire, les citoyens suisses reçoivent par courrier le matériel de vote pour chaque scrutin aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Les personnes de nationalité étrangère âgées de 18 ans révolus jouissent du droit de vote communal si elles vivent légalement en Suisse depuis au moins huit ans. Cela veut dire qu'elles peuvent :

- ▶ Participer à toutes les votations de Vernier
- ▶ Élire les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif
- ▶ Lancer et signer des initiatives pour demander au Conseil municipal de se prononcer sur un objet déterminé
- ▶ Lancer et signer des référendums pour s'opposer à une décision votée par le Conseil

ENGAGEMENT CITOYEN

La Ville de Vernier souhaite favoriser l'engagement et la participation de ses résidents. Elle vise une citoyenneté conditionnée non pas par la nationalité ou la jouissance des droits politiques, mais basée sur l'attachement des habitants et des usagers à leur lieu de vie. La Commune s'est ainsi dotée d'outils participatifs tels que les Contrats de Quartier et le Conseil des habitants (voir chapitre sur le Vivre ensemble) qui s'adressent à l'ensemble de sa population sans distinction de statut.

Au sein de la commune de nombreuses opportunités d'exercer votre rôle citoyen vous sont proposées, vous pouvez choisir selon vos envies et disponibilités!

N'hésitez pas à prendre contact avec le service de la cohésion sociale pour obtenir plus d'informations sur ces différentes possibilités.

BÉNÉVOLAT

www.vernier.ch/benevolat

La Ville de Vernier ainsi que de nombreuses associations et groupements sont à la recherche de nouveaux bénévoles.

S'engager en tant que bénévole offre une opportunité de contribuer à la vie communautaire.

SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Chemin de l'Étang 4-6
1219 Châtelaine
Tél. 022 306 06 70
scs@vernier.ch

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Le bâtiment de la mairie héberge le service guichet prestations (SGP), principal point d'accueil pour les habitants et les associations désireux de poser des questions ou de se renseigner sur les prestations communales.

SERVICE GUICHET PRESTATIONS

Rue du Village 9
1214 Vernier

Tél. 022 306 07 60
sgp@vernier.ch

PRESTATIONS

- ▶ Cartes d'identité (citoyens suisses domiciliés à Vernier)
- ▶ Cartes CFF journalières dégriffées Commune
- ▶ Subventions pour promouvoir la mobilité douce
- ▶ Médailles pour chiens
- ▶ Attestations de vie ou d'existence
- ▶ Aide à la création d'un compte e-démarche
- ▶ Arrivées et départs pour un autre canton ou à l'étranger
- ▶ Changement d'adresse (citoyens suisses)
- ▶ Attestations de résidence / domicile
- ▶ Location de salles
- ▶ Location de matériel de fêtes
- ▶ Vente d'abonnements halte-garderie

GUICHET EN LIGNE

De nombreuses prestations sont disponibles en ligne depuis le site internet de la commune :

www.vernier.ch/demarches

LOCATION DE SALLES

Tarifs et disponibilités :

www.vernier.ch/locationsalle

Pour les privés

- ▶ Centre de Quartier des Avanchets
- ▶ Centre de Quartier de Balexert
- ▶ Centre de Quartier de Châtelaine
- ▶ Centre de Quartier Emilie-de-Morsier
- ▶ Centre de Quartier de l'Étang
- ▶ Centre de Quartier de la Ferme Golay
- ▶ Centre de Quartier du Lignon
- ▶ Centre de Quartier MACAV
- ▶ Centre de Quartier de Poussy
- ▶ Centre de Quartier Village 22
- ▶ Chalet d'en Haut

Pour les associations

- ▶ Salle Chauvet-Lullin
- ▶ Salle des fêtes d'Aïre
- ▶ Salle des fêtes Avanchet-Salève
- ▶ Salle des fêtes de Châtelaine
- ▶ Salle des fêtes des Libellules
- ▶ Salle des fêtes de Vernier-Place
- ▶ Chalet d'en Haut

ÉTAT CIVIL

Un certain nombre d'actes d'état civil est délivré par l'arrondissement d'état civil Meyrin-Mandement-Vernier, dont le siège est à Meyrin :

- ▶ Actes d'état civil
- ▶ Procédures de mariages et de partenariats
- ▶ Conversion d'un partenariat enregistré en mariage
- ▶ Reconnaissances en paternité et autorité parentale conjointe
- ▶ Déclarations de nom
- ▶ Données sur le dépôt d'un mandat pour cause d'inaptitude
- ▶ Enregistrements des décès et des naissances à domicile, naturalisations

ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL MEYRIN-MANDEMENT-VERNIER

Rue des Boudines 2
1217 Meyrin

Tél. 022 989 16 23
etat-civil@meyrin.ch

DÉMARCHES POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

EN EMMÉNAGEANT À VERNIER, AVEZ-VOUS PENSÉ À ?

- ▶ **Annoncer votre arrivée** à l'Office cantonal de la population (OCPM) et des migrations ou à la mairie de Vernier (uniquement pour les citoyens suisses).
- ▶ **Transmettre votre nouvelle adresse à tous vos partenaires contractuels**: banque, employeur, caisse de compensation (rentiers et indépendants), services industriels (SIG), opérateur téléphonique, médecin, dentiste, caisse-maladie, assurances, journaux auxquels vous êtes abonné, secrétariat des sociétés dont vous êtes membre, etc. et organiser la ré-expédition auprès de La Poste.
- ▶ **Inscrire votre chien dans votre nouvelle commune de domicile**: Les médailles pour les chiens sont disponibles au service guichet prestations. Tout chien doit être porteur de la médaille fixée au collier; il est obligatoire d'y ajouter l'identité et le numéro de téléphone du propriétaire.

- ▶ **Changer l'immatriculation de votre véhicule**: Si vous arrivez à Vernier depuis un autre canton suisse et que vous possédez un véhicule, n'oubliez pas d'informer le service des automobiles pour changer son immatriculation. Plusieurs démarches sont réalisables en ligne: www.ge.ch

VOS OBLIGATIONS SI VOUS VENEZ DE L'ÉTRANGER

- ▶ **Obtenir un permis de séjour et de travail**
Les ressortissants de l'Union européenne réunissant les conditions pour obtenir un permis de séjour ou de travail doivent s'annoncer dans les trois mois suivant leur arrivée auprès de l'OCPM. Pour les ressortissants d'états tiers (hors Union européenne), ce délai est de quatorze jours.
- ▶ **Inscrire à l'école votre enfant âgé de 4 ans ou plus**
La démarche est à effectuer auprès de l'établissement scolaire le plus proche ou à la Direction géné-

rale de l'enseignement obligatoire du département de l'instruction publique (DIP).

▶ **Vous affilier à une caisse d'assurance-maladie**

L'assurance maladie est obligatoire, vous devez vous assurer au plus tard trois mois après votre arrivée en Suisse. Dans le cas contraire, une compagnie d'assurance peut vous être imposée. Comparer les offres sur www.priminfo.admin.ch/fr/prae-mien

▶ **Contracter une assurance responsabilité civile**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour les locataires. Comparer les offres sur www.comparis.ch

▶ **Ouvrir un compte bancaire ou postal**

OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS (OCPM)

Route de Chancy 88
1213 Onex
www.ge.ch/ocpm-pratique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DU DIP

Chemin de l'Écho 5A
1213 Onex
Tél. 022 327 04 00

SERVICE DE L'ASSURANCE-MALADIE

Route de Frontenex 62
1207 Genève
Tél. 022 546 19 00

APPRENDRE OU AMÉLIORER VOTRE FRANÇAIS

www.francais-integration.ch

Vous pouvez contacter le service de la cohésion sociale afin d'obtenir des informations sur les cours disponibles à Vernier.

Tél. 022 306 06 70

PETITE ENFANCE, ÉCOLES ET PARASCOLAIRE

Le service de l'enfance (SEN) offre une gamme variée de services dans le domaine de la petite enfance, soutient les transitions avec les écoles et collabore avec les partenaires impliqués dans l'éducation et les activités parascolaires.

SERVICE DE L'ENFANCE

Chemin du Château-Bloch 11
1219 Le Lignon
Bâtiment Mistral, 2^e étage

Tél. 022 306 06 80

E-mail: sen@vernier.ch

PETITE ENFANCE (0-4 ANS)

Plusieurs types d'accueil sont proposés au sein de la commune. Chacun a ses particularités, sa philosophie et ses rythmes.

Les inscriptions dans les structures se font tout au long de l'année par le biais d'un formulaire accessible sur le site internet de la Ville de Vernier.

Les listes d'attente peuvent être longues. Pour une demande de place en crèche (EVE), la priorité est donnée aux parents qui habitent à Vernier et qui travaillent tous les deux ou sont inscrits à l'Office cantonal de l'emploi.

Une attestation de travail (ou à défaut la dernière fiche de salaire), de chômage ou de formation/stage de longue durée pour chaque membre du foyer est requise.

Pour une demande de place en jardin d'enfants ou auprès d'une accueillante familiale de jour, aucun document n'est à fournir.

ESPACES DE VIE ENFANTINE (EVE)

Accueil à temps partiel ou complet, pour les enfants de 0 à 4 ans.

EVE de Jean-Simonet

Rue Jean-Simonet 3
1219 Châtelaïne

EVE de Vernier-Village

Route de Vernier 178
1214 Vernier

EVE des Avanchets

Rue du Grand-Bay 12A
1220 Les Avanchets

EVE des Libellules

Route de l'Usine-à-Gaz 21
1219 Aïre

EVE du Lignon

Place du Lignon 16
1219 Le Lignon

EVE de l'Étang

Allée des Nénuphars 6
1219 Châtelaïne

JARDINS D'ENFANTS (JE)

Accueil à la demi-journée, pour les enfants âgés de 2 ans révolus à 4 ans

Jardin d'enfants de Bourquin

Avenue de Châtelaïne 68
1219 Châtelaïne

Jardin d'enfants de Vernier-Village

Rue du Village 57
1214 Vernier

Jardin d'enfants des Avanchets

Rue du Grand-Bay 13
1220 Les Avanchets

Jardin d'enfants des Libellules

Avenue des Libellules 16bis
1219 Châtelaïne

ACCUEILLANTES FAMILIALES (AF)

L'enfant est gardé au domicile de l'accueillante familiale qui offre une prise en charge personnalisée et professionnelle dès la fin du congé maternité.

Si vous êtes à la recherche d'une accueillante familiale

Vous pouvez contacter le service de l'enfance afin de procéder à l'inscription de votre demande sur la liste d'attente. Un formulaire est également disponible sur le site internet de la Ville de Vernier: www.vernier.ch/afj

Si vous souhaitez devenir accueillante familiale

Vous pouvez contacter l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement qui vous informera sur les démarches à effectuer :

Tél. 022 785 43 26

information@afjmvvm.ch

www.afjmvvm.ch

ESPACES POUR LES FAMILLES

Le service de l'enfance propose différents lieux d'accueil adultes-enfants et une halte-garderie pour toutes les familles habitant Vernier.

Accueils adultes-enfants

Les espaces d'accueil pour les enfants entre 0 et 4 ans accompagnés d'un adulte offrent l'occasion de rencontrer d'autres familles. Les enfants peuvent jouer ensemble et participer à des activités variées et adaptées à tous les âges. Pour les parents, c'est l'opportunité d'échanger avec des professionnels du service de l'enfance.

Les Avanchets

Mardi de 14h à 16h

Place de jeux

Rue François-Durafour 7

1220 Les Avanchets

Du 28.10.2024 au 17.04.2025 :

à la Ludothèque des Avanchets

Centre commercial des Avanchets

Rue du Grand Bay 21

1220 Les Avanchets

Châtelaine

Jardin d'enfants de Bourquin

Avenue de Châtelaine 68

1219 Châtelaine

Lundi de 9h30 à 13h

Les Libellules

Edicule

Avenue des Libellules 12^{bis}

1219 Châtelaine

Mardi de 9h30 à 13h

Vendredi de 9h30 à 11h30

Le Lignon

Jeudi de 9h30 à 11h30

Place du Lignon

1219 Le Lignon

Du 28.10.2024 au 17.04.2025 :

à la Ludothèque *l'Arbre à Jouets*

Centre de quartier du Lignon

Place du Lignon 32

1219 Le Lignon

Vernier-Village

Jardin d'Enfants

Rue du Village 57

1214 Vernier

Mercredi de 9h30 à 13h

HALTE-GARDERIE

Garde ponctuelle de 2h à 3h maximum, pour les enfants de 18 mois à 4 ans. Réservation au 022 306 06 85 le lundi de 8h à 10h.

Halte-garderie

Avenue de Châtelaine 68
1219 Châtelaine

Heures d'ouverture

Mardi et vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30
Jeudi de 9h à 12h

ÉCOLES

Liste des écoles publiques

École Bourquin – Élémentaire

Avenue de Châtelaine 68
1219 Châtelaine
Tél. 022 327 09 79

École d'Aïre – Élémentaire et moyenne

Chemin du Grand-Champ 11
1219 Aïre
Tél. 022 327 09 44

École d'Avanchet-Jura – Élémentaire et moyenne

Rue du Grand-Bay 13
1220 Les Avanchets
Tél. 022 327 09 82

École d'Avanchet-Salève – Élémentaire et moyenne

Rue François-Durafour 17
1220 Les Avanchets
Tél. 022 327 09 82

École de Balexert – Élémentaire et moyenne

Avenue du Pailly 15
1219 Châtelaine
Tél. 022 327 09 14

École de Châtelaine – Élémentaire et moyenne

Avenue de Châtelaine 84
1219 Châtelaine
Tél. 022 327 09 21

École de Poussy – Élémentaire

Chemin de Poussy 46
1214 Vernier
Tél. 022 327 09 50

École de Vernier-Place – Élémentaire

Route de Vernier 200
1214 Vernier
Tél. 022 327 09 50

École des Libellules – Élémentaire et moyenne

Route de l'Usine-à-Gaz 16
1219 Aïre
Tél. 022 327 09 34

École des Ranches I et II – Élémentaire et moyenne

Rue du Village 6
1214 Vernier
Tél. 022 327 09 50

École des Ranches I Village – Élémentaire

Rue du Village 50, 1214 Vernier
Tél. 022 327 09 50

École du Lignon – Élémentaire

Place du Lignon 22, 1219 Le Lignon
Tél. 022 327 09 44

École du Lignon – Moyenne

Place du Lignon 22
1219 Le Lignon
Tél. 022 327 09 44

École Emilie-De-Morsier – Élémentaire et moyenne

Rue Jean-Simonet 1A
1219 Châtelaine
Tél. 022 327 09 60

École de l'Étang – Élémentaire et moyenne

Allée des Nénuphars 6
1219 Châtelaine
Tél. 022 327 09 14

PARASCOLAIRE

Repas de midi et accueil parascolaire

L'accueil parascolaire s'adresse aux élèves de l'école primaire publique. Il comprend la prise en charge des enfants en dehors des heures de classe: activités surveillées pendant la pause de midi et l'après-midi, ainsi que les repas aux restaurants scolaires.

Inscription et facturation

L'inscription annuelle – ou son renouvellement – pour le parascolaire et les restaurants scolaires doit se faire par le biais du portail internet my.giap.ch.

Attention: vous aurez besoin d'un compte utilisateur e-démarches pour pouvoir finaliser votre inscription.

www.ge.ch/inscrire-aux-e-demarches

Si votre enfant est malade ou absent, n'oubliez pas de l'excuser sur my.giap.ch jusqu'à 8h le jour même ou sur le répondeur du GIAP de l'équipe concernée. Une fois le délai passé, le repas vous sera facturé.

VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

www.ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries

DES QUESTIONS LIÉES À MYGIAP OU AU PARASCOLAIRE ?

www.giap.ch

La Ville de Vernier est l'une des premières villes à avoir alloué un budget spécifique pour que ses restaurants scolaires proposent en priorité des repas à base de produits bio, locaux et de saison.

CHÈQUES FAMILLE

La Ville de Vernier soutient et facilite l'accès des enfants aux loisirs créatifs et sportifs en offrant des «chèques» aux familles qui résident sur son territoire.

Comment ça marche ?

Votre enfant bénéficie des chèques famille s'il réside à Vernier et s'il est inscrit à l'école primaire ou au cycle d'orientation. Les familles reçoivent dans le courant de l'année une lettre personnelle contenant des chèques famille d'une valeur de CHF 150.– par enfant (3 bons de CHF 50.– chacun).

Ces chèques sont valables pour l'année scolaire; la date de validité y est inscrite. Ces bons permettent de payer en partie les frais d'inscription ou la cotisation annuelle d'une activité de loisir.

www.vernier.ch/chequefamille

Brochure Activités jeunesse

Un grand nombre d'activités proposées à Vernier sont publiées dans la brochure *Activités jeunesse*, distribuée à chaque rentrée aux élèves des écoles.

Elle est également consultable sur le site internet de la commune:

www.vernier.ch/activitesjeunesse

MOBILITÉ

Le service de l'aménagement (SAM) est chargé de planifier et de superviser les évolutions du territoire de la commune. Son objectif est d'assurer une urbanisation harmonieuse et conforme au Plan directeur communal. En outre, il s'engage à encourager la mise en place de solutions de mobilité durable.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

Chemin du Château-Bloch 11
1219 Le Lignon

Tél. 022 306 07 40

E-mail: sam@vernier.ch

TRANSPORTS PUBLICS

La Ville de Vernier est bien desservie en transports publics : deux lignes de tram la traversent, ainsi que douze lignes de bus et deux lignes régionales Noctambus.

La gare de Vernier est, quant à elle, desservie par deux lignes du Léman Express.

CARTES CFF JOURNALIÈRES DÉGRIFÉES COMMUNE

Les cartes journalières permettent de sillonner la Suisse en transport public pendant toute une journée.

Toute personne intéressée par l'obtention d'une « carte journalière dégrifée Commune » peut l'acquérir en se rendant personnellement au guichet prestations de la Ville de Vernier.

Ces cartes sont nominatives, aucune réservation n'est possible en ligne ou par téléphone.

Les disponibilités peuvent être consultées sur la page :

www.cartjournaliere-commune.ch

MOBILITÉ DOUCE

La Ville de Vernier encourage vivement la mobilité douce sur son territoire pour limiter les émissions de CO₂ dues au trafic routier. Elle a entrepris de nombreuses actions dans ce sens :

- ▶ Aménagement de pistes cyclables
- ▶ Subventions vélos et transports publics
- ▶ Carte des itinéraires cyclables
- ▶ Cours vélo-famille
- ▶ Développement du réseau piétonnier
- ▶ Création d'un Fonds communal pour la mobilité
- ▶ Voie verte communale

Subventions octroyées par la commune

- ▶ Subvention à l'achat d'un abonnement Unireso junior
- ▶ Subvention à l'achat d'un abonnement Unireso senior
- ▶ Subvention à l'achat d'un « Léman Pass » incluant la zone 10 « Tout Genève »
- ▶ Pour obtenir ces subventions, les usagers peuvent se rendre

dans une agence TPG ou faire les démarches en ligne :

www.tpg.ch

- ▶ Subvention à l'achat d'un vélo traditionnel
- ▶ Subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
- ▶ Subvention pour le remboursement de frais de réparation

Conditions pour bénéficier d'une subvention

- ▶ Être domicilié à Vernier
- ▶ Acheter votre vélo en Suisse
- ▶ Acheter votre abonnement *VéloPartage* sur l'application *Donkey Republic*

Si vous remplissez ces conditions vous pouvez vous rendre au service guichet prestations muni d'une facture à votre nom et d'une pièce d'identité.

Plus d'informations

www.vernier.ch/subventionsmobilite

Outre les aides financières communales, les Verniolans peuvent également toucher des subventions du Canton pour l'achat d'un vélo-cargo ou pour la location d'un VAE.

Une subvention est aussi octroyée pour des cours de perfectionnement à la pratique du vélo.

Plus d'informations

www.ge.ch/subventions-velo

AUTOPARTAGE

Pour connaître les emplacements dans notre commune et à proximité, ainsi que les modalités d'utilisation de ces véhicules, veuillez consulter le site internet www.mobility.ch

STATIONNEMENT DE VOITURE PRIVÉE

Zones macaron

Pour lutter contre les voitures ventouses, la Ville de Vernier a mis en place des zones macarons sur son territoire:

- ▶ **La zone 43 A**
Châtelaine, Concorde, Les Avanchets, Les Libellules
- ▶ **La zone 43 B**
Vernier-Village
- ▶ **La zone 43 C**
Le Lignon, ZILI et Aire

Obtenir un macaron

Pour des informations détaillées ou des commandes de macarons, consultez le site internet de la Fondation des parkings:

www.geneve-parking.ch

Pour les visiteurs, il existe un macaron journalier multizones. Celui-ci vous permet de stationner une demi-journée sur n'importe quelle zone bleue du canton pour le prix de CHF 10.– (CHF 20.– pour une journée entière).

QUARTIER DE L'ÉTANG : ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

Le quartier de l'Étang est principalement réservé aux piétons, offrant une accessibilité aisée par les transports en commun et les modes de déplacement doux.

À l'exception des vélos, la circulation et le stationnement sont interdits dans cette zone piétonne. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées dans des circonstances particulières.

Les véhicules autorisés doivent circuler à une vitesse réduite et accorder la priorité aux piétons.

Plus d'informations

www.vernier.ch/etang-mobilite

PARCS, DÉCHETS ET CIMETIÈRES

Le service de l'environnement urbain (SEU) assure l'entretien des 768 hectares d'espaces verts, de routes et de canalisations de la commune. Il est également chargé de la voirie, des cimetières et du déneigement en hiver.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Via Monnet 3
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 00
E-mail: seu@vernier.ch

PLACES DE JEUX, PARCS ET ESPACES VERTS

- ▶ Bois de la Grille
- ▶ Zone de détente Au Moulin
- ▶ La Fermette
- ▶ Square de Châtelaine
- ▶ Parc Chauvet-Lullin
- ▶ Parc de l'Étang
- ▶ Parc Grand Bay
- ▶ Parc et Jardin Robinson de Balexert
- ▶ Parc Jenny
- ▶ Promenade John Branchu
- ▶ Parc du Croissant
- ▶ Parc des Libellules
- ▶ Parc du Lignon
- ▶ Parc de la mairie
- ▶ Parc de Mont-Fleury
- ▶ Parc de Poussy
- ▶ Parc du Wellingtonia
- ▶ Pépinière urbaine de Crozet
- ▶ Place du Lignon
- ▶ Verger des montagnais
- ▶ Verger au Biolay

De nombreuses places de jeux pour enfants, des terrains de football ou de basket ainsi que des tables de ping-pong sont également accessibles dans toutes les écoles de la commune.

DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

Tri

La Ville de Vernier accorde une attention particulière au tri des déchets.

Plusieurs collectes spécifiques sont organisées dans la commune pour inciter les habitants au recyclage. Deux systèmes de ramassage existent à Vernier : le porte-à-porte avec container et des bennes enterrées.

Dans les quartiers qui bénéficient d'une collecte en porte-à-porte, les camions-poubelles passent à des jours fixes ; dans les autres secteurs, les habitants sont invités à déposer eux-mêmes leurs déchets dans les bennes de l'écopoint le plus proche.

Jours de collecte en porte-à-porte

Le calendrier de levée des déchets est publié à la fin de l'année dans le journal communal *ActuVernier*. Il peut être retiré gratuitement à la réception du service de l'environnement urbain, ou consulté sur le site internet de la Ville de Vernier.

www.vernier.ch/dechets

Compost

Tous les mardis et jeudis de mai à novembre.

Tous les mardis de décembre à avril.

Verre

Tous les jeudis

PET

Tous les lundis. Attention, seules les bouteilles en PET sont acceptées. Si vous avez un doute, il faut pouvoir répondre par la positive aux trois questions suivantes : s'agit-il d'une bouteille ? La bouteille est-elle en PET ? Contenait-elle une boisson ?

Papier

Tous les lundis, mercredis (sauf zones *villas*) et vendredis

Points de récupération

Ces mini-déchetteries de proximité facilitent le tri de certains déchets, en particulier le papier, le verre et le PET. Elles permettent une meilleure valorisation de ces matériaux.

www.vernier.ch/ecopoints

La Ville de Vernier, comme toutes les communes genevoises, applique le principe du pollueur-payeur pour les entreprises présentes sur son territoire. Leurs déchets incinérables sont soumis à une taxe communale. Pour les petites structures, de 1 à 8 employés, le montant dû est fixé de manière forfaitaire.

ENCOMBRANTS

Deux ramassages mensuels, en principe le 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois, sont organisés. Pour les exceptions, vous pouvez vous référer au calendrier sur le site internet de la Commune. Au plus tôt la veille au soir de la collecte, vous pouvez déposer les objets à récupérer, en quantité modérée, aux emplacements prévus à cet effet. Les encombrants peuvent également être déposés à tout moment dans un espace de récupération cantonal.

Le matériel électroménager et électronique n'est pas collecté. Ces appareils doivent être rapportés dans les magasins qui vendent ce type de produits. La loi oblige les commerçants à reprendre ces articles, peu importe le lieu et la date d'achat.

Attention: Déposer des objets en dehors des zones «encombrants» et des jours de collecte est amendable.

La déchetterie du samedi au Lignon

Une déchetterie mobile est installée un samedi sur deux au Lignon de 8h30 à 14h.

Les habitants peuvent venir y déposer leurs encombrants, appareils électriques et électroniques, déchets spéciaux et bois.

Un espace de récupération est prévu afin de collecter et mettre à disposition les objets en bon état.

Plus d'informations

www.vernier.ch/dslignon

ESPACES DE RÉCUPÉRATION CANTONAUX (ESREC)

L'espace de récupération cantonal le plus près de Vernier est celui de Châtillon à Bernex.

Vous pouvez y déposer les déchets de jardin, le matériel électrique et électronique, les déchets encombrants, les déchets spéciaux (piles, restes de peinture, huiles végétales et minérales, ampoules et éclairages...), les déchets recyclables (alu, fer-blanc, ferraille, bouteilles en PET, textiles), les gravats, le bois, les batteries ou encore les pneus déjantés.

► Espace de récupération de Châtillon

*Chemin des Communaux 40
1213 Bernex.*

www.ge.ch/espaces-recuperation-esrec-dechetteries-cantoniales

CIMETIÈRES

Vernier abrite trois cimetières :

- ▶ **Le cimetière de Vernier**
Chemin De-Sales 3
1214 Vernier
- ▶ **Le cimetière d'Aïre**
Chemin du Grand-Champ
1219 Aïre
- ▶ **Le cimetière du Vieux-Vernier**
Chemin de la Grille
1214 Vernier

Dans les cimetières de Vernier et d'Aïre, il existe un caveau cinéraire collectif (Jardin du Souvenir), les cendres des personnes incinérées peuvent être déposées gratuitement.

L'emplacement du caveau cinéraire collectif est entretenu et décoré par le service de l'environnement urbain. Aucun dépôt de fleurs n'y est autorisé.

GRATUITÉ DES FRAIS D'OBSÈQUES

La Ville de Vernier prend en charge les frais d'obsèques ou d'incinération des personnes domiciliées sur son territoire.

Elle assure également la fourniture d'une éventuelle urne funéraire aux conditions et selon les modalités prévues par le règlement. Pour bénéficier de cette prestation, la famille de la personne défunte doit prendre contact avec les pompes funèbres de la Ville de Genève qui s'occuperont de l'organisation des funérailles.

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

Avenue de la Concorde 20
1203 Genève

Tél. 022 418 60 00
pompes-funebres@ville-ge.ch

ACTION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE

Le service de la cohésion sociale (SCS) propose une large palette d'actions, de projets et de prestations visant à améliorer le vivre-ensemble dans la commune ainsi que les conditions de vie des Verniolanes et Verniolans.

SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Chemin de l'Étang 4-6
1219 Châtelaine

Tél. 022 306 06 70
E-mail: scs@vernier.ch

MAISONS DE QUARTIER

La Ville de Vernier compte plusieurs Maisons de Quartier et lieux dédiés aux habitants.

Divers moments d'accueil et activités y sont proposés.

► L'ABARC

*Route de Vernier 151
1214 Vernier
Tél. 022 796 21 01
as.abarc@fase.ch
www.abarc.ch*

► Maison de Quartier d'Aïre- Le Lignon

*Chemin Nicolas-Bogueret 12^{bis}
1219 Aïre
Tél. 022 970 06 90
mq.aire@fase.ch
www.mqal.ch*

- ▶ **Maison de Quartier des Avanchets**
Rue du Grand-Bay 13
1220 Les Avanchets
Tél. 022 796 24 80
mq.avanchets@fase.ch
www.mqavanchets.com
- ▶ **Maison de Quartier des Libellules**
Avenue des Libellules 4^{bis}
1219 Châtelaïne
Tél. 076 816 14 42
mq.libellules@fase.ch
www.mqlibellules.ch
- ▶ **Centre de rencontres La Carambole**
Place du Lignon 16
1219 Le Lignon
Tél. 022 796 42 67
cr.carambole@fase.ch
www.mqal.ch/carambole
- ▶ **Maison de Quartier et Jardin Robinson de Châtelaïne-Balexert**
Avenue de Crozet 39
1219 Châtelaïne
Tél. 022 797 00 67
Tél. 022 797 00 69
mqjr.chabal@fase.ch
www.mqjrchabal.com
- ▶ **Jardin Robinson du Lignon**
Place du Lignon 26
1219 Le Lignon
Tél. 022 796 70 66
jr.lignon@fase.ch
www.jrlignon.ch
- ▶ **Maison des Jeunes de l'Eclipse**
Route de Meyrin 70
1220 Les Avanchets
Tél. 022 796 14 40
eclipse@fase.ch
www.mjeclipse.ch
- ▶ **Maison de Quartier de Vernier-Village, Le Quart'île**
Chemin de Mouille-Galand 21
1214 Vernier
Tél. 022 341 04 08
mq.vernier@fase.ch
www.mqv.v.ch
- ▶ **Café des Possibles**
Allée des Nénuphars 6
1219 Châtelaïne
Tél. 022 306 07 34
etang@fase.ch
- ▶ **Maison de Quartier de la Concorde**
Avenue Henri-Golay 40
1219 Châtelaïne
Tél. 022 795 16 20
mq.concorde@fase.ch
www.mqconcorde.ch

SENIORS

Le service de la cohésion sociale propose une gamme variée de services destinés aux personnes âgées.

Ces services visent à combattre l'isolement, encourager le maintien à domicile, fournir une assistance administrative et encourager l'émergence de nouvelles solidarités entre les habitants.

Une assistance au transport est disponible pour les personnes à mobilité réduite.

De nombreuses activités sont également organisées pour les aînés, souvent en partenariat avec les clubs d'aînés locaux ou d'autres organismes partenaires.

Plus d'informations

seniors@vernier.ch

www.vernier.ch/seniors

SOUTIEN SOCIAL

Tout le monde peut avoir besoin d'être conseillé et soutenu, pour une question spécifique ou durant une période de difficultés. Le service de la cohésion sociale a pour mission d'offrir ce soutien à tous les habitants.

Le service de la cohésion sociale de la Ville de Vernier propose une gamme

étendue de prestations, comprenant entre autres :

- ▶ L'aide à la gestion budgétaire
- ▶ Les aides financières ponctuelles
- ▶ L'aide alimentaire
- ▶ Les cours de français
- ▶ Les transports adaptés en cas de difficulté de mobilité
- ▶ Des informations et des orientations vers des services spécialisés

Le service de la cohésion sociale mène également des actions sociales ciblées telles que :

- ▶ Des consultations juridiques
- ▶ Des services d'aide fiscale
- ▶ Des permanences pour le désendettement

La Ville dispose en outre d'une équipe dédiée de Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) qui se concentre spécifiquement sur la jeunesse, offrant un soutien continu et informel aux jeunes de Vernier dans l'espace public.

Tél. 079 724 32 21

tshm.vernier@fase.ch

CONTRATS DE QUARTIER (CQ)

Chaque année, le Conseil municipal de Vernier alloue un budget participatif à chaque quartier, donnant ainsi aux résidents et aux utilisateurs l'opportunité de proposer des initiatives visant à améliorer la vie locale.

Ce processus permet aux idées d'être soutenues et financées pour une mise en œuvre rapide.

Exemples de réalisations des Contrats de Quartier

- ▶ Des marchés artisanaux et des vide-greniers
- ▶ Des projets de troc d'habits et de matériel
- ▶ Des fêtes de quartier et journées de découvertes culturelles
- ▶ Des potagers urbains
- ▶ Des repas solidaires et des thés dansants
- ▶ Des studios d'enregistrement et des équipements sportifs pour les jeunes
- ▶ Des buvettes estivales et des retransmissions de match de football
- ▶ Des permanences d'aide informatique

Participez !

Vous avez une idée ou une envie pour améliorer la vie de votre quartier et vous souhaitez la concrétiser, prenez contact avec votre Contrat de Quartier !

- ▶ **CQ Aïre-Le Lignon**
Place du Lignon 32
1219 Le Lignon
Tél. 079 383 76 59
aire-le-lignon@cqvernier.ch

- ▶ **CQ Avanchets**
Rue du Grand-Bay 21
1220 Les Avanchets
Tél. 077 474 68 04
avanchets@cqvernier.ch
- ▶ **CQ Châtelaine-Balexert**
Tél. 079 457 18 23
chatelaine-balexert@vernier.ch
- ▶ **CQ Étang**
Tél. 079 365 80 79
etang@cqvernier.ch
- ▶ **CQ Libellules – Gordon-Bennett**
Avenue des Libellules 16
1219 Châtelaine
Tél. 079 642 98 31
lgb@cqvernier.ch
- ▶ **CQ Vernier-Village**
Tél. 079 745 67 48
vernier-village@cqvernier.ch

CONSEIL DES HABITANTS

Pour inciter la population à participer à la vie politique communale, la Ville de Vernier, en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers et de nombreux autres partenaires, a mis en place en 2019 un projet pilote de Conseil des habitants. Forte de son succès, l'expérience a été reconduite depuis.

Le Conseil des habitants est un outil de démocratie participative. Il offre la possibilité à chaque résident de faire part des ses idées et d'exprimer ses préoccupations. Les sujets et propositions sont ensuite discutés en groupe avant d'être transmis aux autorités.

Le Conseil des habitants est une manière simple de partager son expérience et son savoir-faire pour faire avancer certaines causes et avoir un impact sur la politique communale.

Pour participer ou obtenir plus d'informations

Service de la cohésion sociale

Tél. 022 306 06 70

conseildeshabitants@vernier.ch

conseildeshabitants.ch

LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

L'assemblée de quartier est un espace d'échange et de rencontre permettant de créer une synergie entre différents acteurs d'un quartier: habitants, régies, associations, autorités communales commerçants, etc. Elle offre l'opportunité de réfléchir ensemble à des thématiques communes et de partager des actualités du quartier.

VIE ASSOCIATIVE

Vernier bénéficie d'une vie associative dynamique et diversifiée, avec plus de 150 organisations œuvrant dans une multitude de domaines au sein de la commune.

Subventions ponctuelles

L'administration a la possibilité de fournir divers types de soutien aux associations et organisations sans but lucratif qui travaillent dans le domaine social. Cela peut inclure l'octroi de subventions financières ponctuelles, entre autres formes d'aide.

Plus d'informations

www.vernier.ch/associations

SPORTS

Le service des sports (SSP) soutient et encourage la pratique du sport à travers l'organisation d'événements, la mise à disposition d'installations sportives ainsi qu'en collaborant avec tous les acteurs du domaine sportif.

SERVICE DES SPORTS

Route du Bois-des-Frères 30
1219 Le Lignon

Tél. 022 306 07 70
ssp@vernier.ch

LISTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- ▶ **Boulodrome de Balexert**
*Avenue du Pailly 15
1219 Châtelaine*
Contacter le service des sports pour la location du terrain.
- ▶ **Boulodrome de Vernier**
*Avenue Louis-Pictet 17
1214 Vernier*
Contacter le service des sports pour la location du terrain.
- ▶ **Boulodrome du Lignon**
*Route du Bois-des-Frères 30
1219 Le Lignon*
Contacter le service des sports pour la location du terrain.
- ▶ **Minigolf**
*Route du Bois-des-Frères 30
1219 Le Lignon*
Tél. 022 306 07 70

- ▶ **Parcours Helsana Trail pour les marcheurs et les coureurs**
3 itinéraires de 2,3 km, 5,7 km ou 10,6 km
Les parcours le plus court et le plus long démarrent du Centre sportif du Bois-des-Frères ; le parcours intermédiaire part de l'Usine Givaudan, près de la passerelle de Chèvres.
- ▶ **Parcours Vita**
Route du Bois-des-Frères (face aux jardins familiaux)
- ▶ **Piscine d'Avanchet-Jura**
*Rue du Grand-Bay 13
1220 Les Avanchets
Tél. 022 306 07 70*
Mise à disposition uniquement pour les associations sportives, le bassin n'est pas ouvert au public.
- ▶ **Piscine des Ranches**
*Rue du Village 6
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 70*
Bassin intérieur réservé en priorité aux écoles. Cette piscine n'est pas ouverte au public.
- ▶ **Piscine du Lignon**
*Route du Bois-des-Frères 30
1219 Le Lignon
Tél. 022 306 07 70*
Pour les heures d'ouverture, consulter le site internet de la commune : www.vernier.ch/piscinedulignon
- ▶ **Patinoire synthétique saisonnière**
Le lieu et les heures d'ouverture sont précisés en temps voulu sur le site internet de la commune.
- ▶ **Stade d'Aire**
*Chemin des Fossés 8
1219 Aire*
Pour la location des terrains de football, contacter le service des sports.
- ▶ **Stade de Vernier**
*Avenue Louis-Pictet 17
1214 Vernier*
Pour la location des terrains de football, contacter le service des sports.
- ▶ **Tennis et Badminton d'Aire**
*Chemin des Lézards 17
1219 Aire
Tél. 022 306 07 77*
Pour réserver les courts en ligne : www.vernier.ch/reservationcourt
- ▶ **Tennis, badminton et padel de Vernier**
*Via Monnet 10
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 76*
Pour réserver les courts en ligne : www.vernier.ch/reservationcourt

- ▶ **Terrain de football d'Avanchet-Jura**
Rue du Grand-Bay 10
1220 Les Avanchets
Pour la location des terrains de football, contacter le service des sports.
- ▶ **Terrains de football du Bois-des-Frères**
Chemin de l'Écu 22
1219 Châtelaine
Pour la location des terrains, contacter la Ville de Genève.
- ▶ **Terrain de rugby du Wellingtonia**
Chemin du Wellingtonia 13
1219 Aïre
Tél. 022 306 07 70
ssp@vernier.ch
Pour la location des terrains, contacter la Ville de Genève.

LISTE DES SALLES DE SPORT ET DES ACTIVITÉS

- ▶ **Salle de gymnastique de l'École d'Avanchet-Jura**
Football
- ▶ **Salle de rythmique de l'École d'Avanchet-Salève**
Football et gymnastique
- ▶ **Salle de gymnastique de l'École de Balexert**
Tennis de table
- ▶ **Salle polyvalente de l'École de Châtelaine**
Kendo, kickboxing, cricket et gymnastique
- ▶ **Salle polyvalente de l'École des Libellules**
Basketball, football et gymnastique
- ▶ **Salle de rythmique de l'École du Lignon**
Gymnastique et pilate
- ▶ **Salle polyvalente de l'École de Vernier-Place**
Danse, gymnastique et athlétisme
- ▶ **Salle de gymnastique de l'École des Ranches**
Basketball, tennis de table, danse, gymnastique et pilate

▶ **Équipements sportifs
du bâtiment «GigAtrium»
de l'Étang**

Salle de gymnastique double avec gradins, trois dojos avec gradins et un espace fitness réservé aux clubs

Les clubs sportifs peuvent faire une demande de location de salle de gymnastique et de rythmique directement auprès du service guichet prestations.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Vernier compte plus d'une cinquantaine d'associations sportives.

Une large gamme d'activités y est proposée, notamment de l'aquatraining, du karaté, du Taï Chi, de l'escrime, de l'haltérophilie, de la plongée, de la natation synchronisée, de la lutte, du roller, du tchoukball ou encore du volleyball.

CULTURE ET COMMUNICATION

Le service de la culture (SCC) et de la communication gère la communication, la diffusion artistique, les projets hors murs, les événements culturels, la promotion de l'art local et trois bibliothèques municipales.

SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Rue du Village 57
1214 Vernier

Tél. 022 306 07 80
scc@vernier.ch

COMMUNICATION

À travers le magazine communal *ActuVernier*, des publications imprimées, le site internet www.vernier.ch et les réseaux sociaux, le service relaye auprès des citoyens et du public les informations sur les activités et les événements, les projets en cours et les prestations offertes par la Ville de Vernier. Il collabore à cet effet avec différents services de l'administration, associations, médias et autres institutions externes.

MAGAZINE COMMUNAL *ACTUVERNIER*

Le magazine *ActuVernier* paraît huit fois par an. Il informe les citoyens sur les projets portés par les autorités communales, présente l'actualité des différents services et les activités des

associations verniolanes. Un agenda des événements officiels, culturels, sociaux et sportifs est également publié dans chaque édition.

SAISON CULTURELLE À LA SALLE DU LIGNON

La Ville de Vernier présente chaque année une saison culturelle riche, variée et accessible. Une trentaine de spectacles de théâtre, danse, musique et cirque sont programmés par l'équipe de Vernier Culture à la Salle du Lignon. Chaque saison, des représentations scolaires gratuites sont proposées aux classes des établissements de la commune ainsi qu'aux crèches.

Les dates et le détail des spectacles sont consultables sur le site internet et dans la brochure du programme de saison, disponible à la mairie et au service de la culture et de la communication.

www.vernier.ch/culture

La Ville de Vernier propose une *carte 5 spectacles*, à CHF 50.– pour les résidents de la commune, et à CHF 75.– pour les habitants hors Vernier.

Les billets et abonnements sont en vente sur www.vernier.ch/billetterie ainsi que par téléphone ou par courriel au service de la culture et de la communication.

WWW.VERNIER.CH

Le site web de la Ville de Vernier est une mine d'informations en tous genres sur votre commune: prestations, billetterie, actualités, formulaires, offres d'emploi... une adresse à glisser dans vos favoris.

RÉSEAUX SOCIAUX

Pour connaître les dernières actualités et informations sur votre commune, suivez-nous sur les réseaux sociaux:

 Instagram
villedevernier

 Facebook
VilledVernier

 LinkedIn
ville-de-vernier

LA CONTRESAISON

La *ContreSaison* est un festival hors-murs pensé pour tous les publics. Elle comprend plusieurs spectacles gratuits joués dans les quartiers de Vernier durant la pause estivale.

La *ContreSaison* répond aux enjeux d'une culture accessible. Elle favorise la rencontre entre les acteurs culturels et la population. Elle propose un programme pluridisciplinaire alliant musique, projections, théâtre, danse, cirque et performances.

www.vernier.ch/lacontresaison

ÉVÉNEMENTS À LA MAISON CHAUVET-LULLIN

La Ville de Vernier soutient l'art local en proposant aux artistes de la région une salle d'exposition et de concert à la Maison Chauvet-Lullin. Le programme des événements est publié sur le site de la commune.

www.vernier.ch/evenements

MANIFESTATIONS COMMUNALES

Le service est chargé d'organiser un grand nombre de manifestations communales officielles, comme le 1^{er} Août, la fête des écoles, les noces d'or et de diamant, l'accueil des nouveaux habitants ou encore les promotions citoyennes, en collaborant avec le tissu associatif verniolan.

BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUES

Vernier dispose de trois bibliothèques avec sections Adulte et Jeunesse, ainsi que quatre ludothèques offrant des espaces ludiques et la location de jeux pour tous les âges.

BIBLIOTHÈQUES

Plus de 75'000 documents sont mis à disposition du public. Il s'agit principalement de livres (romans, documentaires, albums, BD), de magazines, de livres CD et de DVD.

Les bibliothèques offrent également à leurs membres un accès à la plateforme *e-bibliomedia* (livres numériques et livres audio).

Lieux de vie, d'échange et de découverte culturelle, les bibliothèques de Vernier-Village, Châtelaine et Avanchets proposent également un grand nombre d'activités gratuites et ouvertes à tous les publics.

Programme détaillé des événements : www.vernier.ch/programmebiblio

► **Bibliothèque municipale des Avanchets**

*Rue du Grand-Bay 21
1220 Les Avanchets
(centre commercial)
Tél. 022 306 07 96
bibava@vernier.ch*

► **Bibliothèque municipale de Châtelaine**

*Avenue de Châtelaine 81
1219 Châtelaine
Tél. 022 306 07 97
bibcha@vernier.ch*

► **Bibliothèque municipale de Vernier-Village**

*Rue du Village 57
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 98
bibver@vernier.ch*

LUDOTHÈQUES

Certaines ludothèques, dont la ludothèque « L'Arbre à Jouets » au Lignon, dispose d'un catalogue de leurs acquisitions en ligne. Des soirées jeux sont également organisées.

▶ **Ludothèque de Châtelaine**

Avenue de Châtelaine 83

1219 Châtelaine

Tél. 022 796 06 22

info@ludochatelaine.ch

www.ludochatelaine.ch

▶ **Ludothèque des Avanchets**

Rue du Grand-Bay 21

1220 Les Avanchets

Tél. 022 970 07 23

info@ludoavanchets.ch

www.ludoavanchets.ch

▶ **Ludothèque du Lignon**

« L'Arbre à jouets »

Place du Lignon 32

1219 Le Lignon

Tél. 022 796 36 58

info@ludolignon.ch

www.ludolignon.ch

▶ **Ludothèque des Libellules**

Avenue des Libellules 14^{bis}

1219 Châtelaine

Tél. 022 940 36 73

ludolibellules@vernier.ch

SÉCURITÉ, NUISANCES SONORES ET CONFLITS DE VOISINAGE

URGENCES : TÉL. 117

Le service de la police municipale (SPM) assure la sécurité de proximité de la population de Vernier.

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Avenue de l'Étang 55
1219 Châtelaine

Tél. 022 306 06 55
spm@vernier.ch

NUISANCES SONORES ET CONFLITS DE VOISINAGE

Vernier dispose d'une équipe de *Correspondants de Nuit* composée de professionnels de la veille et de la médiation sociale. Présents sur le terrain 365 jours par an, de 18h à 2h, ils agissent en temps réel ou sur sollicitation directe. Tout habitant ou partenaire de la Ville de Vernier peut faire appel à eux pour les problématiques suivantes : nuisances sonores, conflits de voisinage, conflits d'usage et d'interprétation des règles de vie commune, regroupements dans les espaces publics ou dans les espaces communs des immeubles, insultes ou menaces, dégradations volontaires, isolement ou encore besoin d'être entendu.

**Les Correspondants de Nuit
sont atteignables par téléphone
au 0800 1219 20.**

ESPACE PUBLIC

Le service de l'espace public (SEP) traite l'ensemble des occupations des espaces publics à Vernier, soit toute surface n'appartenant pas à une entité privée.

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Rue du Village 15
1214 Vernier

Tél. 022 306 06 50
sep@vernier.ch

AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX COMMUNAUX

La Ville de Vernier met gratuitement à disposition des associations locales une quarantaine d'emplacements libres sur son territoire. Les conditions pour bénéficier de cette prestation sont détaillées sur

www.vernier.ch/affichagecommunal

DEMANDES D'AUTORISATION

La pose de panneaux de chantier, de publicité, l'installation d'une terrasse, l'organisation d'une manifestation ou la récolte de signatures sur le domaine public nécessite une autorisation préalable.

Les conditions et les formulaires à remplir sont accessibles sur le site internet de la Ville de Vernier.

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

Le service des bâtiments (SBA) construit, rénove et entretient le parc immobilier de la Ville de Vernier. Ce service est par ailleurs chargé de définir et mettre en œuvre les objectifs de développement durable de Vernier.

SERVICE DES BÂTIMENTS

Rue du Village 1
1214 Vernier

Tél. 022 306 07 50
sba@vernier.ch

ÉNERGIE

Grâce à son programme énergétique ambitieux, Vernier est la première commune genevoise à avoir été reconnue par le label européen Cité de l'Énergie Gold en 2009. Il s'agit de la plus haute distinction décernée aux villes et aux communes qui s'engagent pour une utilisation efficace de l'énergie, pour les énergies renouvelables et la protection du climat. La Ville de Vernier a établi une stratégie énergétique visant l'objectif de la société à 2000W. Les installations communales telles que les stades, les écoles et les bâtiments communaux sont exclusivement alimentés par de l'électricité issue de sources renouvelables locales.

Depuis janvier 2021, la Ville de Vernier teste un projet pilote d'extinction des lumières dans certains quartiers entre 1h et 5h du matin. Plus de 80 % des zones bâties de Vernier sont désormais éteintes durant une partie de la nuit.

CONSOMMATION RESPONSABLE

La Ville de Vernier accorde une grande importance au développement durable. Elle encourage ses habitants à une consommation responsable en privilégiant les aliments locaux, la réparation et le recyclage des biens.

Fête du Printemps

Chaque année, le service de l'environnement urbain organise la *Fête du Printemps* en collaboration avec l'association ProSpecieRara. À l'occasion de cet événement des plantons ainsi que divers produits du terroir local sont mis en vente.

ALIMENTATION

Jardins familiaux

Plusieurs groupements de jardins familiaux existent à Vernier. Pour obtenir une parcelle, contactez la Fédération Genevoise des jardins familiaux ou l'Association du Coin-de-Terre.

www.fjgf.ch

www.coindeterre.ch

Vente directe du producteur

www.geneveterroir.ch

www.a-la-ferme.ch

Légumes suisses de saison, recettes

www.gemuese.ch/fr

Paniers issus de l'agriculture de proximité

www.fracp.ch

OBJETS DU QUOTIDIEN

Le Repair café

www.repair-cafe.ch

La MACO (Manufacture Collaborative)

www.lamaco.ch

SECONDE MAIN

Boutique2000

Centre commercial du Lignon

Tél. 022 796 81 44

Troc-T-Trucs

www.troctestrucs.simplesite.com

RELATIONS ÉCONOMIQUES

La Ville de Vernier abrite plus de 2000 petites et grandes entreprises. Les autorités communales les soutiennent en mettant en place des solutions qui répondent à leurs besoins.

RELATIONS ÉCONOMIQUES

Service de la cohésion sociale
Chemin de l'Étang 4-6
1219 Châtelaine

Tél. 022 306 06 73
relations.economiques@vernier.ch

TISSU ÉCONOMIQUE

Un annuaire est disponible sur le site internet de la Commune (ne comprend que les entreprises qui ont fait une demande pour y figurer):

www.vernier.ch/entreprises

LIEN AVEC LES ENTREPRISES

La Ville de Vernier compte un délégué aux relations économiques. Sa mission est de rencontrer les acteurs économiques locaux et de faciliter leurs échanges avec les services de l'administration communale.

CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Les futurs entrepreneurs peuvent contacter le délégué aux relations économiques de la Ville de Vernier en vue d'une rencontre.

EMPLOI

La Ville de Vernier emploie près de 600 collaborateurs. Elle propose également des places d'apprentissages, des stages et des jobs d'été pour les jeunes.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Rue du Village 9
1214 Vernier

Tél. 022 306 06 40
srh@vernier.ch

SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Chemin de l'Étang 4-6
1219 Châtelaine

Tél. 022 306 06 70
scs@vernier.ch

EMPLOI

Toutes les offres d'emploi sont disponibles sur: www.vernier.ch/emploi ainsi que sur la page LinkedIn de la Ville de Vernier.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service de la cohésion sociale soutient les habitants de la commune, dans la formulation et la réalisation de leur projet professionnel ou de formation. Des conseillères en insertion professionnelle reçoivent les personnes qui le désirent dans le cadre d'entretiens individuels.

Parmi les outils à disposition, on peut mentionner :

- ▶ l'aide à la mise en place de stage
- ▶ l'aide à la constitution d'un dossier de candidature
- ▶ les appartements-relais (pour les jeunes en formation ou en recherche de formation)
- ▶ les fonds de financement de projets liés à l'emploi et à la formation, etc.

FINANCES ET TAXE PROFESSIONNELLE

Le service des finances (SFI) met en œuvre la politique financière de la Ville de Vernier.

SERVICE DES FINANCES

Route de Vernier 178
1214 Vernier

Tél. 022 306 06 16
sfi@vernier.ch

ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE

Toutes les informations :
www.ge.ch/dossier/impots

IMPÔTS

Les impôts sur les personnes morales et les personnes physiques sont gérés par l'administration fiscale cantonale.

PERMANENCE IMPÔTS

Chaque année, de février à mai, les personnes aux revenus modestes peuvent d'obtenir de l'aide pour remplir leur déclaration. Des permanences sont organisées dans plusieurs quartiers de la commune.

Conditions

- ▶ La prestation concerne les déclarations simples (pas de bien immobiliers)
- ▶ Une participation de CHF20.– est demandée
- ▶ La prestation est gratuite pour les jeunes adultes entre 18 et 25 ans

Plus d'informations

www.vernier.ch/action-impots

ANNUAIRE DES SERVICES

AMÉNAGEMENT

Ch. du Château-Bloch 11
1219 Le Lignon
Tél. 022 306 07 40
sam@vernier.ch

BÂTIMENTS

Rue du Village 1
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 50
sba@vernier.ch

COHÉSION SOCIALE

Chemin de l'Étang 4-6
1219 Châtelaine
Tél. 022 306 06 70
scs@vernier.ch

CULTURE ET COMMUNICATION

Rue du Village 57
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 80
scc@vernier.ch

ENFANCE

Ch. du Château-Bloch 11
1219 Le Lignon
Tél. 022 306 06 80
sen@vernier.ch

ENVIRONNEMENT URBAIN

Via Monnet 3
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 00
seu@vernier.ch

ESPACE PUBLIC

Rue du Village 15
1214 Vernier
Tél. 022 306 06 50
sep@vernier.ch

FINANCES

Route de Vernier 178
1214 Vernier
Tél. 022 306 06 16
sfi@vernier.ch

GUICHET PRESTATIONS

Rue du Village 9
1214 Vernier
Tél. 022 306 07 60
sgp@vernier.ch

POLICE MUNICIPALE

Avenue de l'Étang 55
1219 Châtelaine
Tél. 022 306 06 55
spm@vernier.ch

RESSOURCES HUMAINES

Rue du Village 9
1214 Vernier
Tél. 022 306 06 40
srh@vernier.ch

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rue du Village 9
1214 Vernier
Tél. 022 306 06 10
ssg@vernier.ch

SPORTS

Rte du Bois-des-Frères 3^o
1219 Le Lignon
Tél. 022 306 07 70
ssp@vernier.ch

TECHNOLOGIES

DE L'INFORMATION

Ch. du Château-Bloch 11
1219 Le Lignon
Tél. 022 306 06 90
sti@vernier.ch

